

Compte rendu de la réunion des formateurs et formatrices de l'Oise

· Mercredi 10 février 2021 ·

Afin de préparer l'audience qui aura lieu en visio mercredi 17 février avec l'IA-DASEN de l'Oise, un temps d'échange entre les formateur-trices a été proposé par le SNUipp-FSU. Cette réunion a rassemblé plus d'une quinzaine de personnels. Certain-es s'étaient excusé-es de leur absence.

La FSU était déjà intervenue lors du Comité technique du 9 février 2021 sur la situation de la formation (Cf. [le compte rendu complet](#)).

Question de la FSU : demande de suspension de la formation continue émise par notre organisation syndicale et beaucoup d'autres formateur-trices ; cette question est précisée notamment par rapport aux dernières contraintes matérielles et organisationnelles liées à l'évolution de la FAQ nationale

L'IEN-Adjoint indique que pour ce qui est des formations : tout a été réécrit pour les tenir à distance. Des parcours « motivants » ont été proposés sur des formations de proximité. Pour ce qui est du suivi des constellations : il sera toujours possible d'apporter une aide en classe aux collègues mais il n'est pas possible de tenir les réunions avec les enseignant-es puisque ces dernières ne sont plus autorisées. Les consignes sanitaires seront strictement respectées. Il salue le travail des formateur-trices à tous les niveaux, notamment les CPD.

L'objectif de cette réunion était de faire un point d'étape depuis l'audience du 4 janvier 2021 afin de préparer la prochaine rencontre du 17 février et les éventuelles actions à mener.

Après le recensement des scénarios de formation proposés dans les différentes circonscriptions du premier degré, un tableau (presque) complet de la situation a pu être dressé.

Il est observé **une grande disparité** de demandes des IEN à l'égard des PEMF et DEA. Toutes les formations se tiendront en distanciel (ce qui n'est pas sans poser problème pour des personnels qui avaient déjà préparé des formations en présentiel) mais certain-es IEN en demandent beaucoup plus que d'autres, notamment sur deux circonscriptions.

Il y a le sentiment d'un relatif allègement des tâches sur certaines circonscriptions, d'un manque de cadrage départemental, que le métier de formateur-trice est dévoyé. Les formateur-trices ne se satisfont pas en effet de devoir déployer des contenus sans les avoir élaborés.

Les collègues CPC font le constat qu'il n'y a absolument aucune amélioration de leur situation. Au contraire même, la charge de travail continue de s'alourdir (complétion du tableau GAIA, diverses enquêtes, instructions à domiciles, visites de classe, explosion des équipes éducatives, assimilation des formations départementales et nationales etc).

Il est donc acté que la délégation qui représentera les formateur-trices interviendra sur la nécessité :

- De réparer les inégalités en matière de nombre d'interventions, de taille des groupes, de durée des parcours, d'horaires entre les circonscriptions pour tendre vers un cadrage départemental harmonisé ;
- De respecter les valences des PEMF et DEA ;
- De limiter le nombre de participant-es aux classes VIA (cela fluctue entre 10 et 80 enseignant-es !)
- D'accompagner techniquement les formateur-trices dans la création des classes VIA ;
- D'être plusieurs formateur-trices par intervention ;
- De ne pas prendre en charge GAIA en circonscription

L'outil classe VIA supportera-t-il de multiples et nombreuses connexions quand les parcours débiteront ?

Plus généralement,

- Nous reformulerons notre demande de suspension de la formation continue jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Nous demanderons la reconnaissance de notre professionnalisme, et exprimerons nos inquiétudes quant à l'évolution de notre métier. Il est inconcevable de demander aux personnels de mettre en place des formations qui « ne seront pas de qualité » ; ce déficit de qualité étant assumé par l'administration départementale.

Un temps de préparation de cette audience sera ouvert à toutes et tous mercredi 17 février de 14h à 15h en visio. Le lien sera envoyé un peu avant la réunion.

Compte rendu de l'audience formateur·trices

· Lundi 4 janvier 2021 ·

Cher·es collègues,

Comme nous l'avions indiqué, une délégation a été reçue lundi 4 janvier à 17h00 à la DSDEN de l'Oise.

- Les personnels étaient représenté·es par : Anne-Claude Brumont, Françoise Faure, Philippe Michot, Pierre Ripart et Manuel Ruiz.
- Les représentant·es de l'administration étaient : Mme l'IA-DASEN, M l'IEN-Adjoint et Catherine Jaudon pour prendre les notes.

Au préalable, la délégation a rappelé qu'un courrier a été envoyé par 69 formateurs et formatrices du département afin d'alerter sur la situation. Ce courrier avait pour objectif de partager l'analyse des personnels formateurs et formatrices de la situation afin :

- De répondre à l'urgence actuelle.
- De se projeter sereinement, notamment, sur les contenus de formation à la rentrée 2021.
- De partager le sentiment des formateur·trices sur le fait qu'il y avait un malaise, que ce n'était pas anodin qu'un courrier de plus de la moitié des personnels ait été adressé à l'IA-DASEN.
- De partager l'interrogation de certain·es sur leur avenir en tant que formateur·trices.

La délégation a également rappelé que le temps des enseignant·es et des formateur·trices n'était pas extensible à l'infini : même s'ils-elles sont pleinement investi·es pour l'école et le service public d'éducation, ils-elles ne peuvent pas travailler tout le temps.

Il y a aussi des problématiques matérielles : déplacement, informatique, connexion à prendre en compte. Beaucoup de changement en cette rentrée et en cette année sur lesquels la délégation est pleinement revenue :

1. Temps :

- Des tâches et des demandes se sont ajoutées et empilées, depuis plusieurs années et complexifiées sans que d'autres aient été retirées ; tout cela sans regard global sur le temps de travail des personnels. Des tâches sont également « transférées » à d'autres catégories de personnels (ERUN, pas tous titulaires du CAFIPEMF et PEMF par exemple) qui ont déjà des emplois du temps bien remplis.
- Il paraît par exemple nécessaire que le dossier GAIA ne soit plus traité au niveau des circonscriptions.
- En circonscription les personnels répondent à des tâches administratives trop nombreuses et ont le sentiment de mettre de côté la formation qui doit, pourtant, être le cœur de leur métier.
- En cette année 2021, il y a une mobilisation supplémentaire pour le suivi des T1 qui ont eu une formation amoindrie l'an passé en tant que PES.
- La création des RMC ne s'est pas accompagné des demi-postes prévus par le plan Villani-Torossian. La nomination des RMC ou des RFC ne s'est pas toujours faite sur la base du volontariat.

- L'appropriation de contenus complexes prend du temps de scénarisation et de préparation : une heure de formation pour adultes n'est pas équivalente à une heure en classe et encore plus quand cette formation est réalisée à distance car il y a un temps de préparation de la formation sur le contenu et en plus un temps d'appropriation des nouveaux outils (classe via notamment). En effet, même si les personnels formateur-trices ont été invités à suivre une formation les mercredis matin, pour s'approprier un nouvel outil, il faut l'utiliser.
- L'absence ou manque de lisibilité sur les contenus de formation sur l'année 2020-2021 et sur l'année 2021-2022.
- Pour le moment la formation est suspendue jusqu'à la fin du mois de janvier ; Elle débiterait donc le 1^{er} février 2021... Le département est-il prêt ? Seules les formations qui pourront être mises en œuvre seront proposées ? Où en sommes-nous ? Pour l'ensemble de la délégation ce n'est pas possible, il faut que la formation soit suspendue pour cette année scolaire.
- Le contexte sanitaire oblige à allonger les journées et les rencontres avec les collègues se font souvent sur les pauses méridiennes et le soir.
- La délégation rappelle que les formateurs des écoles ne sont pas sous employé-es. Ils-elles sont avant tout des PE engagé-es dans leurs classes, dans leurs écoles et tout le temps associé. Ils-elles ont particulièrement mal apprécié-es le courrier envoyé le 3 octobre 2020 où la logique est très comptable. Ils-elles ont le sentiment d'observer un glissement de leurs missions d'origine qui est la formation initiale vers la formation continue.
- Les formateur-trices manquent de temps et ne peuvent pas répondre à toutes leurs missions. Il s'agit d'une forme de travail « empêché » qui affecte et fait souffrir les personnels.

La délégation formule les propositions suivantes :

- Sortir de la logique comptable qui nuit à la qualité du service public d'Éducation.
- Recruter un-e formateur-trice de plus par circonscription.
- L'activité et les missions des PEMF et DEA doit être recentrée sur la formation initiale voire la formation continue des entrant-es dans le métier comme le préconisent les instructions officielles
- Reconnaître l'entièreté du temps de travail de l'ensemble des enseignant-es dont les formateur-trices : 108h explosent largement et le temps n'est pas justement reconnu ; beaucoup de temps de travail est invisible.
- La délégation précise même que certain-es PEMF sont prêt-es à revenir à 25%.

2. Moyens :

- Concernant les déplacements, l'enveloppe kilométrique est la même que l'an passé alors qu'elle devrait être augmentée compte tenu des nouveaux déplacements notamment avec le suivi des constellations, la situation sanitaire (masques, équipes éducatives, suivi des T1, instruction à domicile...), les livrets...
- L'absence de budget pour dispenser des actions de formation, ou des projets pédagogiques est aussi pointée du doigt.
- Pour ce qui est du matériel : Les enseignant-es et également de formateur-trices ne sont pas dotés de matériel informatique professionnel nécessaire pour concevoir, animer et participer aux formations en distanciel. La délégation rappelle également qu'avec le protocole sanitaire, il est compliqué d'accéder aux écoles (et donc de se connecter aux ordinateurs) en dehors du temps de services car les horaires de ménage ont pu évoluer.
- La délégation rappelle également que seulement un ordinateur par école d'application a été attribué il y a quatre ans et que ce n'est pas suffisant.
- La délégation rappelle également qu'il est nécessaire de permettre aux formateur-trices de percevoir les indemnités REP/REP+ et ISAE entièrement. Des collègues qui deviennent

formateur·trices perdent bien souvent de l'argent. Les ERUN titulaires du CAFIPEMF assurant des missions de formation « hors numérique » (RMC, par exemple) ne sont pas rétribués comme des CPC.

La délégation formule les propositions suivantes :

- Les enveloppes kilométriques attribuées aux circonscriptions doivent être réparties de façon transparente par les IEN. Leur montant doit être réévalué.
- Le matériel informatique doit être renouvelé et abondé à raison d'un par formateur·trice.
- Un budget pour des actions de formation doit être attribué à chaque circonscription.
- Tous les formateurs et toutes les formatrices doivent être sur un pied d'égalité salarial.

3. Formation - Contenus de formation :

- La délégation fait le constat qu'il y a un manque de formation et d'information. Les formateur·trices ont le sentiment d'être informé·es et non formé·es.
- Beaucoup de nouvelles demandes sont à mettre en œuvre rapidement par les formateur·trices: mise en place des constellations, de l'ENT One, Plan Mathématiques, Plan Français. C'est beaucoup trop d'un coup.
- Il y a un vrai manque de visibilité : sur le nombre de formations, sur la date à laquelle ces dernières doivent être finalisée ; le sentiment de travailler tout le temps et dans l'urgence.
- Il est nécessaire que les contenus des formations soient soumis à l'expertise des formateur·trices.
- La délégation rappelle que les PEMF et DEA souhaitent principalement accompagner les entrant·es dans le métier.

La délégation formule les propositions suivantes :

- Besoin de visibilité : besoin d'anticiper sur le long terme et notamment d'une année à l'autre sur les contenus de formation, le calendrier, les modalités...
- Travailler sur les contenus avant de travailler sur la technicité et les outils.
- La rotation des formateur·trices sur les lieux d'intervention doit être à nouveau effective l'an prochain.
- Les formateur·trices doivent pouvoir exprimer des souhaits sur les domaines d'intervention et sur les circonscriptions d'intervention.
- Les demandes des circonscriptions auprès des formateur·trices doivent être les mêmes.
- Les formateur·trices doivent être associé·es dans la construction des formations pour s'approprier les contenus. Il faut être dans la co-construction et on nous demande de faire ce qu'il ne faut plus faire avec nos élèves (logique frontale).
- L'appétence des formateurs et leur niveau d'exercice doit être pris en compte. Cela concerne principalement les PEMF et DEA.
- La mise en place d'un appel annuel à la construction/constitution des groupes départementaux.
- Les enseignant·es des écoles doivent être volontaires pour suivre les formations.
- La suspension de la formation continue pour cette année scolaire.
- La délégation rappelle également que quand l'administration organise une formation, elle est bien souvent animée par plusieurs personnels, ce qui n'est, à notre connaissance, pas prévu pour elles et eux.

4. Manque de reconnaissance et sentiment d'isolement des formateur-trices :

- Les formateurs et formatrices se sentent isolé-es dans leurs classes, dans leur métier.
- Malaise : des formateur-trices nous alertent et certain-es s'interrogent sur leur avenir professionnel car dans ces conditions ils-elles ne sont pas sûr-es de poursuivre sur ces postes à l'avenir.

Les conditions de travail des formateurs et formatrices se dégradent. Le SNUipp-FSU ne s'y résigne pas et agira en faveur de leur amélioration.

Pour conclure :

- La formation continue doit être suspendue jusqu'à la fin de l'année scolaire pour permettre aux formateur-trices de se projeter sereinement sur les nouveaux contenus et les nouveaux outils. Nous ne voulons pas d'une formation au rabais où des formateur-trices passeraient des heures à construire des formations non efficientes.
- La délégation demande que ces revendications soient remontées au Recteur.
- Les formateurs et formatrices dénoncent une perte de sens de leur métier mais ne s'y résignent pas. Ils-elles demandent que leurs missions soient recentrées vers le cœur de leur métier (l'accompagnement et la formation) et la simplification de l'administratif. Les PEMF et les DEA se reconcentreraient sur la formation initiale (PES, T1, T2).
- La délégation demande d'ouvrir la discussion dans le cadre du prochain CDF qui doit redevenir une instance qui traite pleinement de la formation.
- Bien trop souvent il y a une confusion entre le temps personnel et le temps professionnel
- Enseigner est un métier de concepteur-trice et non d'exécutant-e ; il en est de même pour les formateur-trices.

Les réponses de l'administration :

- Madame l'IA-DASEN indique que les formateur-trices font un travail remarquable et qu'elle entend les pertes de sens sur le métier de formateur et qu'il faut effectivement redonner du sens. Elle considère qu'il faut inévitablement s'appuyer sur le groupe des formateur-trices de l'Oise qui a l'habitude de travailler ensemble. Les propositions de formation et d'intervention ont peut-être été trop ambitieuses sur un temps concentré, des modifications vont être réfléchies pour « réduire la voilure ».
- Elle donne aussi des éléments de comparaison avec d'autres académies : à sociologie équivalente, les élèves de l'Académie d'Amiens réussissent moins bien.
- Elle précise qu'il y a des problématiques conjoncturelles et d'autres structurelles :
 - Conjoncturelles : la crise sanitaire, le plan vigipirate... Et le fait qu'il est difficile de travailler en ce moment dans les métiers de l'humain mais aussi des outils en lien avec les formations, nécessairement, en distanciel...
 - Structurelles : une réflexion est entamée nationalement sur le métier de formateur-trice et qui dépasse donc largement l'Oise. Une réflexion qui interroge ce qu'il est attendu d'un formateur aujourd'hui, notamment en lien avec le schéma national de formation.
- Elle indique également qu'aux formations de proximité, il est possible d'ajouter des « options » qui ne sont pas dans les « fondamentaux ».
- Elle indique qu'elle souhaite un pilotage départemental plus fort des ERUN car le département a du retard à rattraper (équipements et usages).

- Elle indique aussi que l'investissement des formateur-trices est notamment reconnu dans le cadre de l'accès à la hors classe ou à la classe exceptionnelle.
- Monsieur l'IEN-adjoint indique qu'il y a de fortes disparités dans les interventions des PEMF et DEA à l'INSPE par exemple.
- Il répond également qu'il ne faut pas employer le terme de « sous-emploi » qui est péjoratif. Il préfère parler de « sauts d'emploi » qui créent des différences.
- Il indique également que les enseignants, eu égard au contexte sanitaire, pourront comprendre que les formations de cette année ne soient pas de bonne qualité.

- Il annonce la tenue d'un pôle pédagogique départemental le jeudi 7 janvier (dont nous ne connaissons pas l'existence, la création ni les fonctions)

- Pour ce qui est de GAIA, une personne est actuellement en cours de formation.

- Pour finir, Madame l'IA DASEN indique qu'il n'est pas question d'abandonner la formation continue pour cette année. Il est néanmoins convenu qu'il y aurait une nouvelle rencontre avant les prochaines vacances pour apporter des réponses qui tiennent compte des difficultés que les formateurs ont exprimé.

-